

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 07/11/12

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20121026-66984-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 26 octobre 2012

**POLITIQUE D05 PILOTER LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES  
ET GARANTIR LA BONNE GOUVERNANCE DU DÉPARTEMENT  
REPRÉSENTATION DU CONSEIL GÉNÉRAL À LA COMMISSION DE SUIVI  
DE SITE DE TRIEL-SUR-SEINE / CARRIÈRES-SOUS-POISSY**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Yvelines en date du 28 août 2012, relatif à la création de la commission de suivi de site de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Assemblée départementale pour siéger au sein de cette nouvelle instance,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne Monsieur Philippe TAUTOU, titulaire et Jean-François RAYNAL suppléant pour représenter le Conseil général au sein de la commission de suivi de site de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy.